

# REUNION DU 30 JUILLET 2018

Présents : Tous

Secrétaire : F. LABROUCHE

**Compte rendu des réunions des 18 Juin et 2 Juillet 2018** : les comptes rendus de ces deux séances sont approuvés à l'unanimité sans modification.

## Travaux mairie :

- **Avenant n°2 au Lot n° 1 Maçonnerie et Réseaux**
- **Avenant n°1 au Lot n° 5 Plâtrerie Isolation.**

Ces avenants concernent des travaux non prévus lors du marché initial, mais qui se sont avérés nécessaires en cours de chantier, et qui ont été validés par le maître d'œuvre et par la commission bâtiments.

Après avoir pris connaissance du détail de ces travaux, le conseil municipal valide ces deux avenants de :

- 7 675.40 € ht pour le Lot n° 1 - Nouveau montant du marché : 72 1 79.40 € ht.
- 2 1 12.32 € ht pour le Lot n° 5 - Nouveau montant du marché : 21 843.02 € ht.

**Aménagement des parvis Est et Sud** : suite à l'avis du maître d'œuvre et du maçon, le conseil valide la solution « béton désactivé petit cailloux » sur ciment gris.

**Exercice du droit de préemption sur la parcelle ZC 22** : le maire rappelle qu'un droit de préemption avait été institué sur cet immeuble. Or, celui-ci est aujourd'hui en cours de cession et le notaire interroge la commune sur son intention d'aliéner. Compte tenu de la nature et de l'intérêt du projet - restauration en vue d'y créer une résidence principale - le conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption.

**Parcelle ZD 131 et prolongement vers la VC 4: convention en attente du transfert de propriété** : cette convention a pour but que le propriétaire autorise la commune à effectuer dès que nécessaire les travaux de création d'un accès et de réfection du fossé, en attendant que la vente de la parcelle soit réalisée. Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec le propriétaire.

**Modification des statuts du SIAEPA Bassanne - Dropt - Garonne** : suite à son déménagement de La Réole vers le 7, Bonin Sud à Loupiac de La Réole, le syndicat doit modifier l'article 1 de ses statuts afin d'y inscrire le changement de lieu de son siège. Le conseil valide cette modification des statuts.

## Informations / Questions Diverses

**Siège administratif de la CDCRSG** : le maire informe le Conseil que les tractations entre la Communauté de Communes et le Département relatives à l'acquisition du terrain de l'ancienne MDSI à La Réole, ont abouti favorablement.

Le terrain va être rétrocédé à la CdC , laquelle va enfin pouvoir mener son projet de construction de son siège administratif.

La séance est levée à 23h15